



COMITE DEPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE DES HAUTS DE SEINE

Saint-Denis, le 18 septembre 2020

Bureau Administratif
1 Rue de la Poterie
93200 SAINT-DENIS
Tél. 01.58.34.70.73.
e.mail : cdtt92@gmail.com

Madame Laurence PETIT-JEAN
Présidente du club
Bois Colombes Sports TT
18 rue Jean-Jaurès
92270 – BOIS COLOMBES

Madame La Présidente,

Nous avons le plaisir de vous adresser un avis favorable à votre demande de dérogation formulée quant à la possibilité de jouer sur 3 tables et plus si besoin lors des rencontres de championnat de France par équipes des jeudis et vendredis soirs, compte tenu des contraintes horaires de fermeture des installations sportives de la Municipalité.

Sur décision de la Commission Sportive Départementale, le club Bois Colombes Sports Tennis de Table est autorisé lors du championnat par équipes à imposer aux clubs adverses que les rencontres se déroulent sur trois tables (exceptionnellement 4 selon l'heure d'arrivée de l'équipe visiteuse), dès le début de la rencontre sans que l'adversaire ne puisse s'y opposer.

Pour être applicable, la décision devra être présentée au capitaine de l'équipe adverse dès son arrivée et la rencontre se déroulera sur le nombre de tables convenues dès la première partie. L'équipe adverse ne pourra pas s'opposer à cette disposition (Article I.7 du règlement départemental de l'épreuve).

Cette décision a effet immédiat, dès la première journée de championnat départemental à domicile et n'est valable que jusqu'à la fin de saison 2020/2021. La demande devra être renouvelée si nécessaire pour la saison prochaine.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame La Présidente, nos sincères salutations sportives.

Stéphane HAYEZ
Responsable de la
Commission Sportive Départementale